Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260408-20260409-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 08 avril, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Présents : Monsieur Thierry GUÉ, Mesdames et Messieurs Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Marie-Claude HOUEIX, Denis GUÉHO, Elisabeth PÉPION, Jean-François GUILLEMOT, Anne ROLLAND, Anthony POYAC, Yves THÉTIOT, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Amélie MORIN, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent :
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Marie-Claude HOUEIX.

Date de convocation du Conseil municipal : le 01 avril 2026

Délibération n°2026-04-09.
Objet : Finances locales – 7.5 – Vote des subventions 2026 aux associations sportives, caritatives et culturelles.

Rapporteur : Denis GUÉHO

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la présentation en commission « Finances » du 01er avril 2026,

Considérant que l'attribution des subventions aux associations, présentée dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal,

Club de football	2 500,00 €
ADMR de Ruffiac – fonctionnement -	2 176,50 €
ADMR de Ruffiac et environs	750,00 €
Basket club de Ruffiac	1 000,00 €
Vélo club ruffiacois	800,00 €
Association L'Outil en Main	250.00 €
Association RUFFEST	1 000.00 €
Société de chasse (subvention campagne de piégeage)	1 000,00 €
Société de chasse	600,00 €
Secours catholique	160,00 €
Association FORLANE – Ruffiac	150,00 €
Association Du Temps pour nous	350,00 €
Les restos du Cœur	150,00 €
Banque alimentaire	300,00 €
Comité catholique contre la faim (CCFD)	80,00 €
Ligue contre le cancer	300,00 €
Donneurs de sang de Malestroit	70,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260408-20260409-DE

Mucoviscidose	60.00 €
Aso. Des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	50,00 €
Croix rouge française – Ploërmel	50,00 €
La croix d'or Alcool assistance	50,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	100,00 €
Rêves de Clown	100,00 €
Echange et partage Deuil - Elven	150,00 €
FNATH Accidentés de la vie	62,00 €
Association Arc en ciel gacylien	75.00 €
Association des sclérosés en plaques	50,00 €
Association de prévention routière	50,00 €
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	100.00 €

Après avoir entendu l'exposé de M. GUÉHO, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2026 telles que figurant ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2026,
- Autorise le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC
56140

Le Secrétaire de séance,
Marie-Claude HOUEIX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.